



Caisse de Prévoyance et de  
Retraite des Notaires

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ **2017**



# SOMMAIRE

<b>L'ÉDITO DU PRÉSIDENT</b>	<b>3</b>
<b>1. LA GOUVERNANCE</b>	<b>4</b>
<b>2. LE PLAN STRATÉGIQUE DE LA CAISSE</b>	<b>10</b>
<b>3. LA GESTION TECHNIQUE</b>	<b>14</b>
<b>4. LA GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>20</b>
<b>5. LA GESTION ADMINISTRATIVE</b>	<b>26</b>
<b>6. LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET LES RÉSERVES</b>	<b>30</b>
<b>7. LES RENDEZ-VOUS 2018 DE LA CAISSE</b>	<b>34</b>

# L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Maître Claude JAQUET, Notaire à Paris

Aujourd'hui, deux questions primordiales méritent de retenir votre attention : la gestion des réserves des Caisses de retraite, d'une part, et la réforme systémique des retraites, elles-mêmes, d'autre part.

Il nous faut faire succinctement le point sur chacune d'elles pour répondre à vos préoccupations et devancer les questions que vous pourriez légitimement vous poser.

On rappellera d'abord que la gouvernance financière de nos réserves ne constitue pas un sujet nouveau. En effet, l'édito figurant dans le rapport d'exercice de l'an dernier vous avait informé de la parution du décret n°2017-887 du 9 mai 2017, élaboré sans concertation et contre l'avis unanime, non seulement de toutes les Caisses concernées, mais aussi de la Place financière, publié en urgence le 10 mai, juste avant l'installation du nouveau Gouvernement.

Tout en déferant ce décret au Conseil d'État, nous en avions dénoncé, dans une lettre adressée à Monsieur le Président de la République en date du 22 mai 2017, la lourdeur, et la complexité, les incohérences ainsi que les restrictions considérables qu'il imposait aux Caisses quant à leurs possibilités d'investissement dans l'économie, notamment en limitant la proportion d'actions dans les réserves.

Nous appelons alors à l'abrogation de ce décret et à la rédaction d'un nouveau texte, résultat d'une véritable concertation dont la légitimité et l'utilité seraient, cette fois, incontestées.

Il est sans doute encore un peu tôt, à l'heure où ces lignes sont écrites, pour dire que nous serons écoutés, mais, au moins, avons-nous été entendus.

Dans l'attente de la décision de la Haute Assemblée sur la validité même du décret contesté, un groupe de travail, réunissant notamment les représentants des Caisses de retraite et ceux des associations de la Place, a élaboré un texte qui pourrait constituer l'amorce d'un nouveau projet de décret ou, à défaut, contribuer à amender de manière significative le texte existant afin d'en supprimer les principales scories.

À ce jour, nous pouvons raisonnablement espérer que les nouvelles dispositions, issues de la vraie concertation qui s'est instaurée avec les Pouvoirs publics, permettront d'adapter la gestion des réserves aux équilibres de nos régimes. En effet, il est essentiel de sécuriser et de pérenniser les réserves, par la nécessaire diversification et la maîtrise des risques tout en finançant, pour les engagements les plus long, l'économie réelle.

Engagement majeur de la dernière campagne présidentielle, la réforme du système des retraites vers un régime universel a pour ambition de refondre en profondeur la situation actuelle où l'on relève 42 régimes existants.

Nommé en septembre 2017, Jean-Paul DELEVOYE, Haut-commissaire à la réforme des retraites en charge de coordonner les travaux préparatoires au projet de la loi prévu pour 2019, a engagé une phase de concertation avec les partenaires sociaux et les acteurs du champ des retraites.

Des entretiens que nous avons eus avec le Haut-commissaire et avec ses services, nous avons retenu que les premières orientations de la réforme consistent à mettre en place un système « universel », fonctionnant par points, dans lequel un euro cotisé ouvrirait les mêmes droits à tous.

Tous les régimes obligatoires sont concernés par la réforme, qu'ils soient régime de base ou régimes complémentaires et sont a priori appelés à converger vers un système commun regroupant les fonctionnaires, les salariés, les indépendants et les libéraux.

Cependant, il est parfaitement admis que la convergence des régimes vers un système commun n'exclut pas l'existence de plusieurs régimes, notamment pour tenir compte de particularités ou de spécificités propres à certaines professions (notamment pour la fixation du taux de cotisation...).

En matière de retraite, il est déjà acquis que l'universalité qui préside à la réforme ne signifiera pas unicité ou uniformité.

Les régimes des professionnels libéraux gèrent actuellement une population d'environ 1.200.000 actifs et retraités. Ils assurent les couvertures des régimes de retraite, base et complémentaires, des régimes de prévoyance, et des prestations complémentaires de vieillesse et d'action sociale.

Depuis leur création, ces Caisses professionnelles ont piloté de façon autonome et courageuse leurs régimes avec un souci permanent d'équité et d'équilibre intergénérationnel pour tous leurs affiliés. Parce qu'elle a été responsable et prudente, la CPRN, en particulier, a constitué des réserves destinées à absorber les chocs démographiques et les aléas de la conjoncture économique.

En s'inscrivant dans la réforme voulue par le Président de la République, les notaires apporteront la force et la pertinence d'un modèle dont la qualité et l'efficacité ne sont plus à démontrer.

Il importe, néanmoins, de trouver une articulation harmonieuse entre le futur régime universel et les régimes complémentaires qui doivent subsister.

Le parcours professionnel d'un notaire libéral implique, durant les premières années d'exercice, un investissement financé, le plus souvent, à l'aide d'un emprunt. Par suite, durant la période d'amortissement de celui-ci, on ne saurait exiger du notaire un taux d'effort, identique à celui qui pourra lui être demandé lorsque, ayant développé son activité depuis plusieurs années, il aura amorti le prêt d'installation qui lui avait été accordé.

Notre régime, comme celui des autres professionnels libéraux, a été et demeure aujourd'hui précurseur en matière de retraite. Il est géré en points, avec un âge de départ à la retraite fixé entre 62 et 67 ans pour le taux plein. Il comporte des dispositions de flexibilité innovantes (surcote/décote, réversion avec option, etc.).

L'ancrage professionnel doit être pérennisé car il permet aux caisses, et en particulier, à la nôtre, de proposer une offre complémentaire élargie et ambitieuse. Par ailleurs, il rapproche les affiliés de leur Caisse et responsabilise ceux qui en assument et en assurent la gestion.

Comme les autres Sections professionnelles libérales, la CPRN saura apporter à la réforme la modernité et la performance de son régime complémentaire. Nous nous appliquerons à faire en sorte que le futur régime universel ne privilégie pas une approche qui priverait de cette dimension professionnelle structurante le nouveau modèle de protection sociale des notaires libéraux.

Pour conclure sur une touche un peu personnelle, c'est avec beaucoup d'émotion que je m'apprete à quitter la présidence de la CPRN, après quelque douze années durant lesquelles de nombreux chantiers et d'importantes réformes ont été engagés.

Je souhaite à mon successeur qui sera désigné par le prochain Conseil d'administration de vivre avec autant de bonheur, de confiance et de détermination, mais aussi avec autant de plaisir les challenges qui attendent notre Caisse.

Qu'il me soit permis d'exprimer ma profonde gratitude à tous les Administrateurs, titulaires et suppléants, aux Directeurs et Agents Comptables successifs ainsi qu'aux membres du personnel et aux prestataires de la Caisse.

Bien confraternellement vôtre.

Claude JAQUET



Aug Sep Nov Oct Dec

50%

2014

75%

2015

€

A network diagram with light blue nodes and connecting lines, set against a white background.

# LA GOUVERNANCE

➤ LE CONSEIL **D'ADMINISTRATION**

➤ LES FAITS **MARQUANTS** EN 2017

➤ LES **COMMISSIONS**

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CPRN est gouvernée par un Conseil d'administration composé de dix membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants, actifs et retraités, élus pour un mandat de six ans. Il est renouvelable par moitié tous les trois ans. Un membre représentant le régime spécial des Cours d'appels de Colmar et de Metz est également nommé.

Le Conseil d'administration a pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Caisse et le suivi de leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration est compétent pour prendre toute décision concernant l'administration de la Caisse, notamment :

- la gestion du pilotage technique des régimes de retraite et de prévoyance,

- le vote des budgets (administratif, technique, immobilier, financier),
- l'approbation des comptes annuels de la Caisse au vu de l'opinion émise par le Commissaire aux comptes chargé de leur certification,
- la définition de la politique d'Action sociale,

- l'approbation des décisions de placements émises par la Commission des placements,
- le vote des modifications statutaires (sous réserve de validation du Ministère).



## ► LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Composition du Conseil d'administration a été modifiée en 2017 suite aux retraits de deux administrateurs.

### ► Membres Titulaires

Maître Claude JAQUET,  
Président

Maître Pierre COURJARET,  
Vice-président

Maître Michel DAYRE,  
Trésorier

Maître Étienne FONTAINE,  
Secrétaire

Maître Christian BIGOT,  
Notaire à Belley

Maître Catherine DUMAREAU,  
Notaire à Bordeaux

Maître Sylvie GERMAIN,  
Notaire à Granville

Maître Christian GESTIN,  
Notaire à Brest

Maître Régis HUBER,  
Notaire à Versailles

Maître Guy MAYER,  
Notaire Honoraire à Colmar.

### ► Représentant du Comité Spécial des Notaires de Colmar et de Metz

Maître François HIRTH,  
Notaire Honoraire à Truchtersheim.

### ► Membres Suppléants

Maître Henri CAVE,  
Notaire à Montpellier

Maître Marie-Noëlle CONSTANTIN,  
Notaire à Montluçon

Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD,  
Notaire à Noisy-le -Sec

Maître Bertrand JAMET,  
Notaire à Châteauroux

Maître Philippe MORILLION,  
Notaire à Roubaix

Maître Jean-Marie PLESSY,  
Notaire Honoraire à Paris.

### ► Les Conseillers

Maître Jean-Yves BERGEAUD,  
Notaire à Meaux

Maître Jean-Marc GARRIGOU,  
Notaire à Colomiers.



# LES FAITS MARQUANTS EN 2017

## 1

Les décisions de la **Commission de gestion des placements** ont mené à une rotation du portefeuille de 16 % qui représente un total de mouvements de 340 millions d'euros dont 155 M€ de ventes et 182 M€ d'achat.

## 2

Le plan quinquennal immobilier 2017/2021 a été validé par les membres de la **Commission de gestion des immeubles**. Ce plan pluriannuel permet aux administrateurs d'avoir une visibilité sur les travaux à réaliser.

## 3

La **Commission de gestion des immeubles** a mené une analyse historique sur trois ans du résultat d'exploitation des immeubles. Ce document d'aide à la décision a permis à la Commission de mener une réflexion sur les biens à faible rendement.

## 4

La **Commission d'Action sociale** a étudié et adopté le projet de mise en place d'une activité d'Action sociale au sein de la CPRN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les nouvelles missions stratégiques de la Commission ont été également définies ainsi que la politique d'action sociale de la Caisse avec :

- le risque dépendance
- les aides financières
- les actions dans le cadre du « Bien vivre sa retraite ».

## 5

La **Commission de Réflexion** et de Communication s'est concertée afin d'apporter un éclairage sur les sujets suivants :

### › Impacts de la Loi Croissance sur la gestion des affiliés

Un processus de gestion transitoire a été défini afin de faire face aux mutations de la profession notamment avec :

- › la complexification de la gestion des parts,
- › le développement des nouvelles structures notariales,
- › le départ à la retraite dans le cadre de la limite d'âge.

### › Nouvelle identité visuelle de la Caisse

Les administrateurs ont analysés les propositions de logos et sélectionnés la nouvelle identité visuelle de la Caisse qui marque davantage son appartenance à la profession, et qui prend en compte le régime de prévoyance.

### › Processus de reconnaissance de l'invalidité

Dans le cadre de la mise en place du nouveau régime invalidité, la CPRN a défini le processus de reconnaissance de l'invalidité.

### › Refonte du site internet

Les membres administrateurs ont analysé les différentes solutions d'authentification pour le portail sécurisé dédié aux notaires actifs et retraités.

## 6

### › Elections 2018 dans le cadre du renouvellement partiel des administrateurs

Le Conseil d'administration a approuvé :

- › l'internalisation de toute la gestion des élections initialement décentralisée auprès des Conseils régionaux.
- › la mise en place du vote électronique ainsi que la constitution d'une Commission électorale.

## 7

La **Commission de recours amiable** a fait face à une recrudescence de demandes liées aux impacts de la mise en application de la Loi Croissance.

# LES COMMISSIONS

Le Conseil d'administration de la CPRN s'appuie sur **plusieurs commissions**.

## » LA COMMISSION DE GESTION DES PLACEMENTS

*La Commission de gestion des placements est en charge de contrôler les actifs financiers de la Caisse tout au long de l'année ; elle a recours à un Conseiller financier et confie une partie de la gestion de ses actifs à des sociétés de gestion. Chaque mois, la Commission analyse la rentabilité des différentes classes d'actifs du portefeuille de la Caisse (actions, obligations, immobilier, etc.).*

**11** Séances

La Commission de gestion des placements a pour mission :

- de préparer les décisions du Conseil d'administration en matière de placements,
- de produire un rapport annuel sur les orientations générales de la politique de placements,
- de déterminer l'allocation tactique,
- de déterminer l'allocation stratégique d'actifs (1 fois tous les 3 ans),
- de définir les règles de placements dans le respect du cadre réglementaire,

- de procéder à la sélection et au renouvellement des gestionnaires financiers,
- d'examiner les investissements immobiliers qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration,
- d'analyser le risque et les performances du portefeuille et décider des opérations d'investissements et de désinvestissements.

## » LA COMMISSION DE GESTION DU FONDS D'ACTION SOCIALE

La Commission de gestion du Fonds d'action sociale a pour mission d'aider les affiliés ou leurs ayants droit qui se trouvent momentanément en difficulté en leur attribuant, sous forme de dons ou de prêts, une aide financière.

**4** Séances





## LA COMMISSION DE GESTION DES IMMEUBLES

---

*La Commission de gestion des immeubles est en charge d'analyser et de préparer les décisions relatives à la stratégie globale de gestion des actifs immobiliers de la CPRN.*

La Commission de gestion des immeubles a pour missions :

- d'effectuer un suivi régulier de la gestion des actifs immobiliers,
- d'examiner les propositions d'achat et de cession d'immeubles,
- de veiller au respect de la politique d'acquisition mise en place qui privilégie le rendement, l'emplacement et la qualité des immeubles,
- examiner l'évolution du parc locatif et le suivi des travaux entrepris tout au long de l'année pour l'entretien du patrimoine.

**5** Séances

## ➤ LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

La Commission de recours amiable a pour mission :

- d'examiner les demandes de dérogation aux statuts de la CPRN,
- d'examiner les demandes de remises de pénalités et les majorations de retard.

**2** Séances

## ➤ LA COMMISSION D'INAPTITUDE

La Commission d'inaptitude analyse les recours des affiliés lors de départs anticipés à la retraite pour raison d'inaptitude après avis du Médecin Conseil.

Cette Commission ne s'est pas réunie en 2017.

## LA COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS

---

*La Commission des marchés publics sélectionne les prestataires et attribue les marchés.*

La Commission des marchés publics a pour mission :

- de veiller à la bonne application du règlement des marchés publics,
- d'examiner les propositions techniques et commerciales des prestataires ayant candidatés,
- d'attribuer les marchés.

**3** Séances



COMPUTER

SECURITY

E-MAIL

GLOBAL

LOCATION

NETWORK

SMART PHONE

@ SYMBOL

WORKSTATION

BACKUP



# LE PLAN STRATÉGIQUE DE LA CAISSE

- PRÉSENTATION DU PLAN « **CPRN HORIZON 2020** »
- LES PRINCIPALES **RÉALISATIONS** EN **2017**
- LES **PERSPECTIVES** DE **2018**

# PRÉSENTATION DU PLAN « CPRN HORIZON 2020 »

La Direction a lancé en 2015 un premier plan d'action intitulé « CRN CAP 2017 » afin de mettre en place une organisation solide et ainsi préparer la Caisse à ses nombreux enjeux futurs.

Un deuxième plan de développement intitulé « CPRN HORIZON 2020 » a été initié début 2017.

Le plan « CPRN HORIZON 2020 », se décline autour de

**3** grands projets :

**1**  
L'entrée  
de la CPRN  
dans l'ère  
du digital

**2**  
Le  
développement  
d'un parcours  
« client »

**3**  
La maîtrise  
des risques  
et des coûts

Les objectifs du plan « CPRN Horizon 2020 » sont de permettre à l'institution de franchir un nouveau cap pour :

- poursuivre son évolution,
- être en phase avec son environnement,
- répondre aux exigences de la Tutelle.

## Principales actions du plan « CPRN HORIZON 2020 »



l'amélioration de la qualité  
des services rendus aux affiliés,



la communication auprès des affiliés,



l'action sociale,



les projets inter-régimes,



le développement  
des partenariats,



la maîtrise des risques,



la maîtrise des coûts,



la gestion du budget,



les échanges  
dématérialisés,



la sécurité et l'évolution  
des systèmes d'information,



l'optimisation du rendement  
du patrimoine,



les marchés publics,



la politique RH.

# LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2017



Lancement de la nouvelle identité visuelle de la Caisse



Mise en place d'une Lettre d'information trimestrielle



Nouveau stand au Congrès des notaires 2017



## » LOI CROISSANCE

Gestion des impacts liés à la mise en application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.



Mise en place du vote électronique et élaboration de la campagne d'information auprès des instances de la profession et des affiliés.



Mise en place du nouveau régime Invalidité/Décès à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.



## » PARTENARIATS



Partenariat afin de faciliter les actions de communication auprès des notaires retraités



Partenariat dans le cadre des échanges de bonnes pratiques et retours d'expériences



Partenariat dans le cadre de l'élaboration du nouveau site de la Caisse



Mise en place d'un outil statistique



Mise en œuvre des actions dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information



Mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité



Projet de mise en place du prélèvement à la source

# LES PERSPECTIVES EN 2018

## LES PRINCIPAUX PROJETS INTERNES

### L'entrée de la CPRN dans l'ère du digital

- Refonte complète du site internet de la Caisse avec des services en ligne
- Développement de la dématérialisation (GED, dossier électronique...)

### Le développement d'un parcours « client »

- Mieux informer et accompagner l'affilié dans ses démarches
- Élaboration et mise en place d'un dispositif qualité
- Mise en place d'une activité Action sociale

### La maîtrise des risques et des coûts

- Finalisation du dispositif de contrôle interne
- Mise en place d'une activité contrôle de gestion

## LES PRINCIPAUX PROJETS EXTERNES

- Mise en application du décret financier
- Préparation de la réforme des retraites
- Projets inter-régimes du GIP Union Retraite

Audit du patrimoine et suivi du plan quinquennal



Actualisation de l'ensemble des documents sociaux de la CPRN



Organisation des élections des délégués du personnel



Rédaction d'un bilan social





A network diagram consisting of light blue dots connected by thin lines, forming a complex web of connections. The dots are of varying sizes and are scattered across the top half of the page.

# LA GESTION **TECHNIQUE**

- **LES FAITS MARQUANTS 2017**
- **LE PILOTAGE DES RÉGIMES**
- **L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS**
- **LES RÉSULTATS DES RÉGIMES**

# LES FAITS MARQUANTS 2017

La modification de l'article 2 de la loi de Ventôse par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2016, a introduit de nouvelles dispositions impactant l'activité de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des notaires avec :

- L'introduction d'une limite d'âge pour l'exercice de la fonction de notaire à 70 ou 71 ans en cas de dérogation accordée par la Chancellerie et ce, sans que le retrait fasse l'objet d'une décision individuelle destinée à être publiée.
- Une libéralisation de l'implantation d'offices afin de renforcer l'offre de services. Une carte d'installation libre établit 247 zones où 1 002 nouveaux offices notariaux peuvent être créés dès 2017, pour un total de 1 650 nouveaux notaires libéraux (titulaires ou associés) installés d'ici fin 2018.
- La création de nouvelles formes de sociétés dans la profession avec les SPFPL (Sociétés de participations financières de professions libérales).



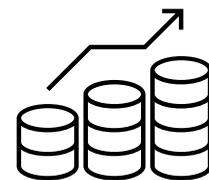
## LE PILOTAGE DES RÉGIMES

Le Conseil d'administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires, accompagné de son actuaire conseil, réalise chaque année une analyse actuarielle du régime complémentaire et fixe les paramètres des valeurs d'acquisition et de service de points (sections B et C).

### ÉVOLUTION DES PARAMÈTRES DES RÉGIMES

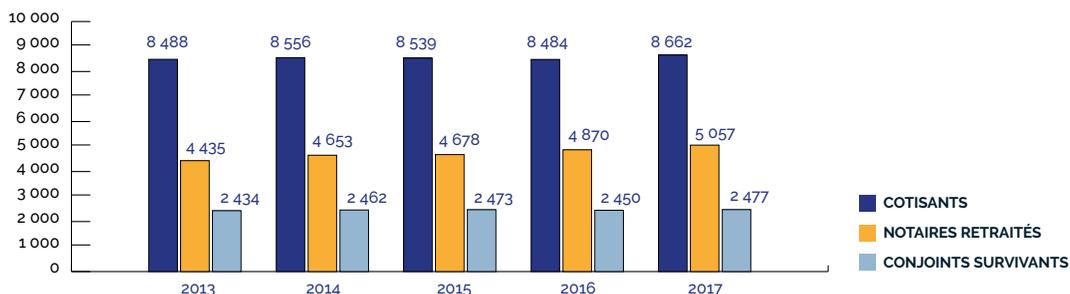
	2016	2017	ÉVOLUTION 2017/2016	2018	ÉVOLUTION 2018/2017
<b>COTISATION</b>					
Coût d'acquisition du point					
<b>Régime de base</b>	6,05 €	6,15 €	1,65 %	6,23 €	+ 1,30 %
Tranche 1 (<1P)	144,44 €	146,72 €	1,57 %	148,60 €	+ 1,28 %
Tranche 2 (de 0 à 5P)					
<b>Régimes complémentaires</b>					
Section B	211,58 €	214,00 €	1,14 %	219,00 €	+ 2,33 %
Section C	17,69 €	17,69 €	0,00 %	17,69 €	0,00 %
<b>RETRAITES</b>					
Valeur de service du point					
<b>Régime de base</b>					
(revalorisation au 1 <sup>er</sup> octobre)	0,5626 €	0,5638 €	0,21 %	0,5672 €	+ 0,60 %
<b>Régimes complémentaires</b>					
Section B	15,60 €	15,60 €	0,00 %	15,72 €	+ 0,77 %
Section C et Régime de Colmar et Metz	0,7488 €	0,7536 €	0,64 %	0,7632 €	+ 1,27 %

# L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

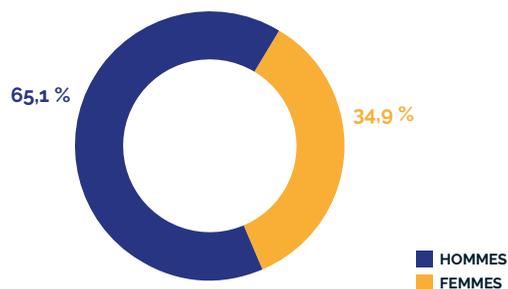
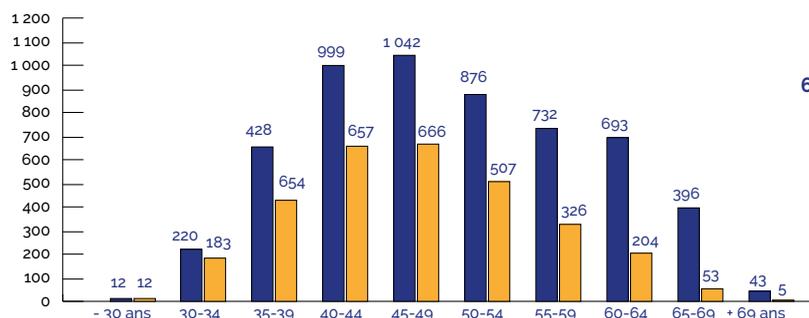


## INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

### • Évolution du nombre de cotisants et de retraités (fin 2017)

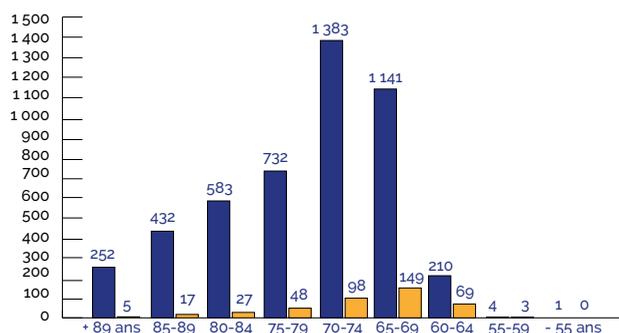


### • Indicateurs des notaires cotisants

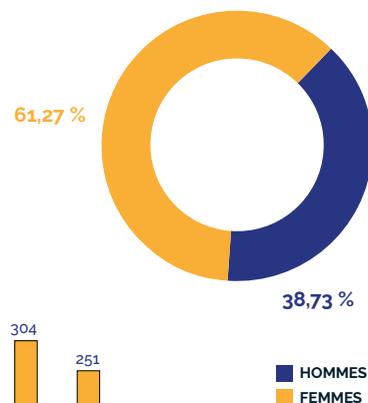
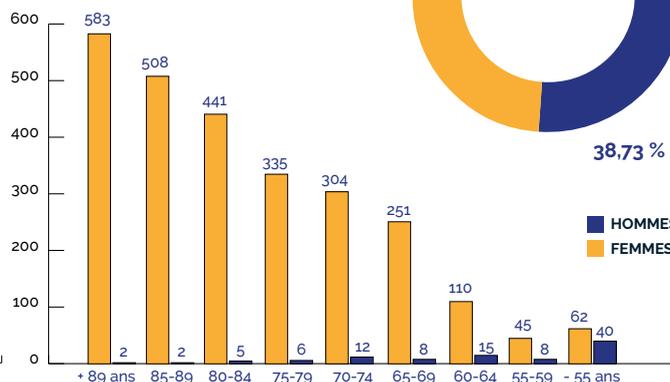


### • Indicateurs des notaires allocataires

#### Pour les droits propres

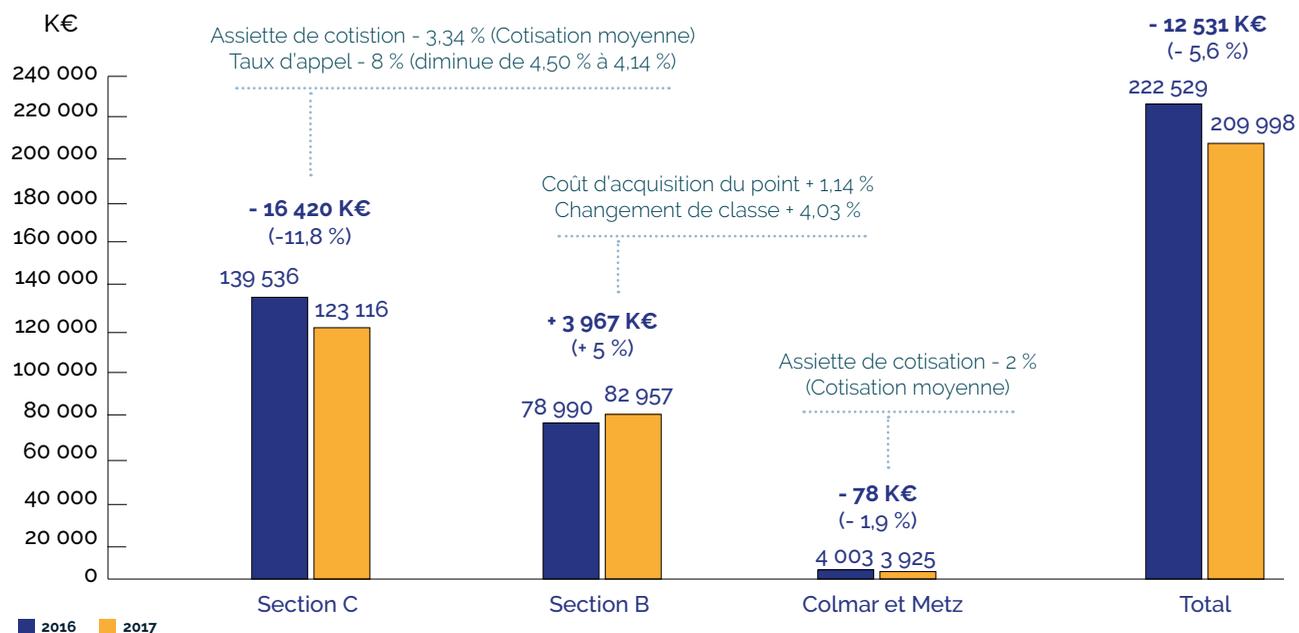


#### Pour les droits dérivés

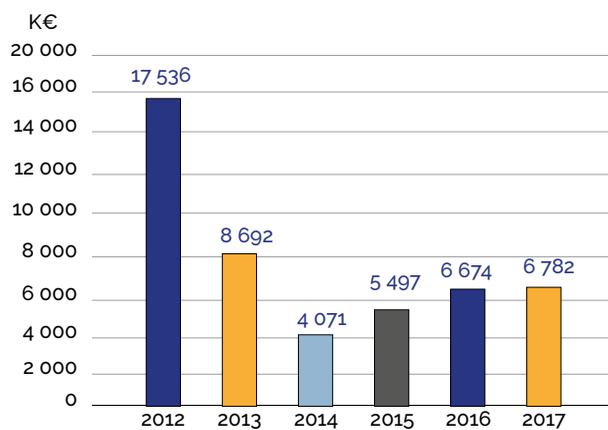


# LES RÉSULTATS DES RÉGIMES

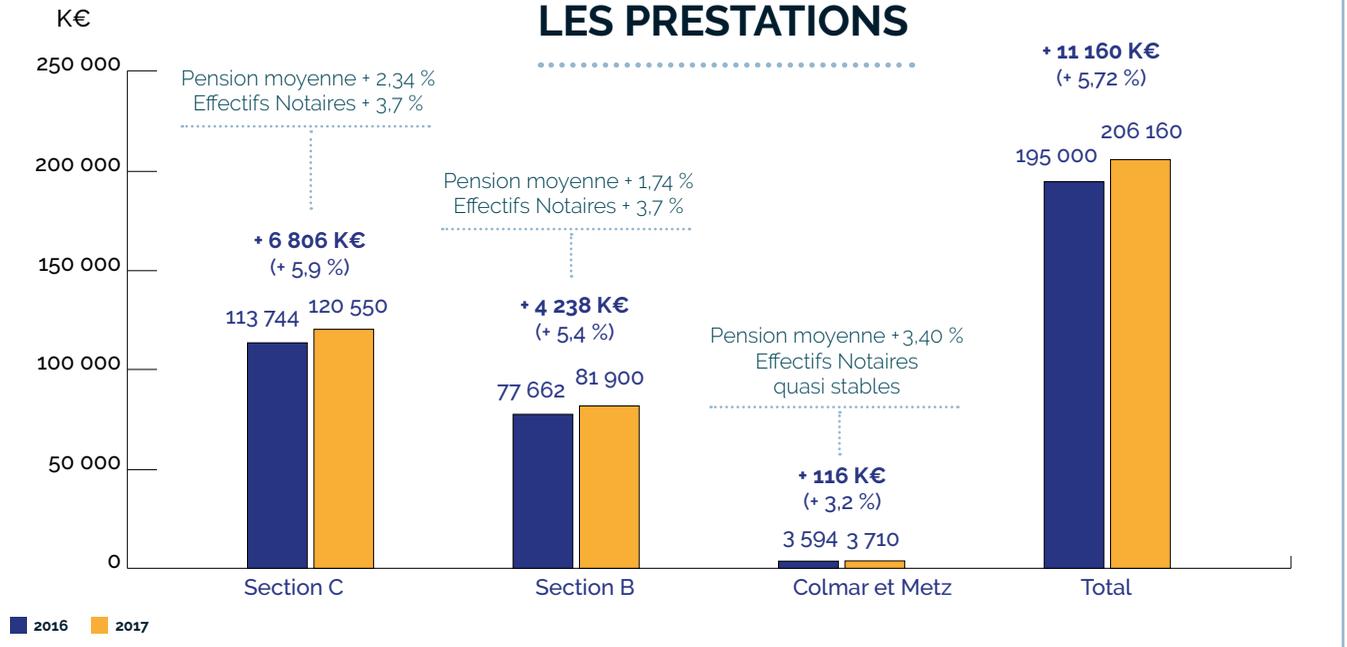
## LES COTISATIONS - HORS RACHATS B



## LES RACHATS DE POINT B

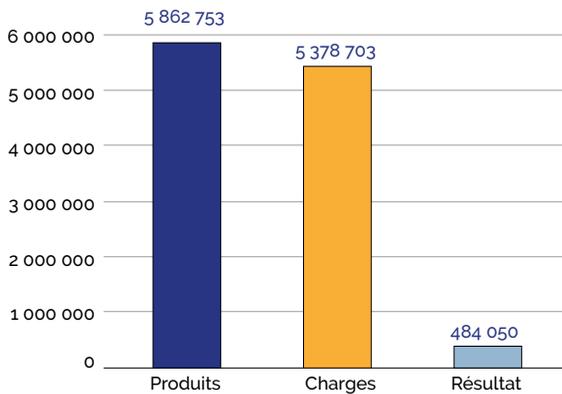


## LES PRESTATIONS

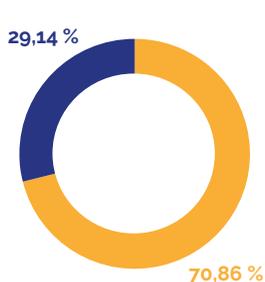


## LES RÉSULTATS DE LA GESTION TECHNIQUE - PRÉVOYANCE AVEC PROVISIONS

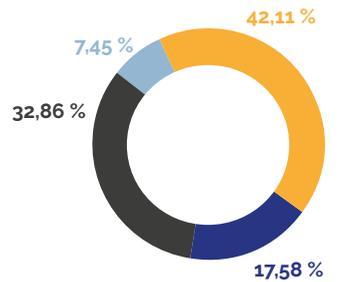
### Résultats du RID



### Produits RID

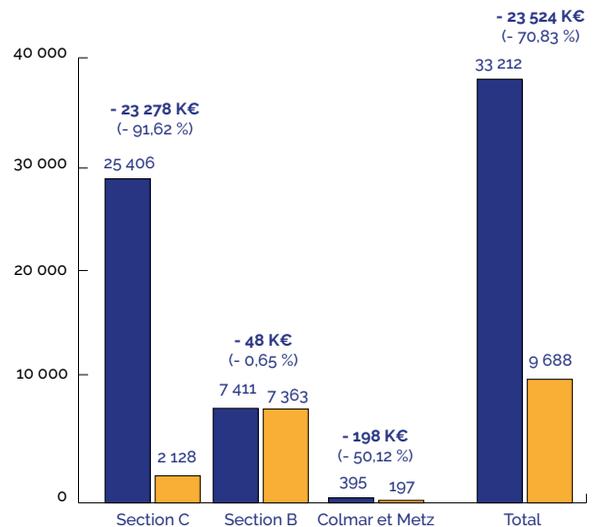


### Charges RID



■ Cotisations Décès ■ Capitaux Décès ■ Rentes Conjoints  
 ■ Cotisations Invalidité ■ Rentes Éducation ■ Rentes Invalidité

## LES RÉSULTATS DE LA GESTION TECHNIQUE - RETRAITE







# LA GESTION **DES PLACEMENTS**

- LA GOUVERNANCE DE  
**LA POLITIQUE DE PLACEMENT**
- LE PORTEFEUILLE **FINANCIER**
- LES RÉSULTATS **FINANCIERS**
- LE DÉCRET **FINANCIER**

# LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

*L'organisation de la gestion financière de la Caisse repose sur le décret n°2017-887 du 9 mai 2017 du code de la Sécurité Sociale.*

*Conformément à l'article R.623-10-4 du décret, ainsi qu'à l'article 13 du règlement financier de la CPRN du 30 juin 2003, le Conseil d'administration de la Caisse doit approuver annuellement, après avis de la Commission des Placements, un rapport fixant les orientations générales de la politique de placements de l'exercice écoulé.*

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le Conseil d'administration est responsable de la politique de placements de Caisse de prévoyance et de retraite des notaires, de sa mise en application, du suivi et du contrôle de la gestion des actifs.

À ce titre, il procède à l'examen :

- des procédures, méthodes et principes en vigueur appliqués à la gestion d'actifs et à la gouvernance de la CPRN ;
- du bilan de l'année écoulée ;
- des projections établies pour l'année à venir.

## ➤ L'AGENT COMPTABLE

L'Agent comptable, dans le cadre de la gestion des placements, a pour principale mission de mettre en application les décisions prises par le Conseil d'administration.

Il participe à la validation des supports juridiques et met en œuvre les décisions concernant la gestion de la Trésorerie par délégation du Directeur de la CPRN.

## ➤ LA COMMISSION DES PLACEMENTS

La Commission de gestion des placements de la CPRN a pour rôle de préparer, faciliter et optimiser les prises de décisions du Conseil d'administration. Elle a la responsabilité du suivi et du contrôle de la gestion des actifs de la CPRN par délégation.

## ➤ LE DIRECTEUR

Le Directeur est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de placements décidée par le Conseil d'administration et la Commission de gestion des placements, de la bonne remontée des informations et de la transmission d'éléments de reporting fiables.

Il prépare les propositions de placements à la Commission. Il élabore et soumet le rapport annuel d'orientations générales de la politique de placements à la Commission.

## LE CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS



Le conseiller en investissements financiers assiste la Commission de gestion des placements dans les domaines dont elle a la charge et la responsabilité. Il travaille en collaboration avec le Directeur et l'Agent comptable pour la préparation des Commissions de gestion des placements.

Il élabore et transmet tous les mois un reporting financier.

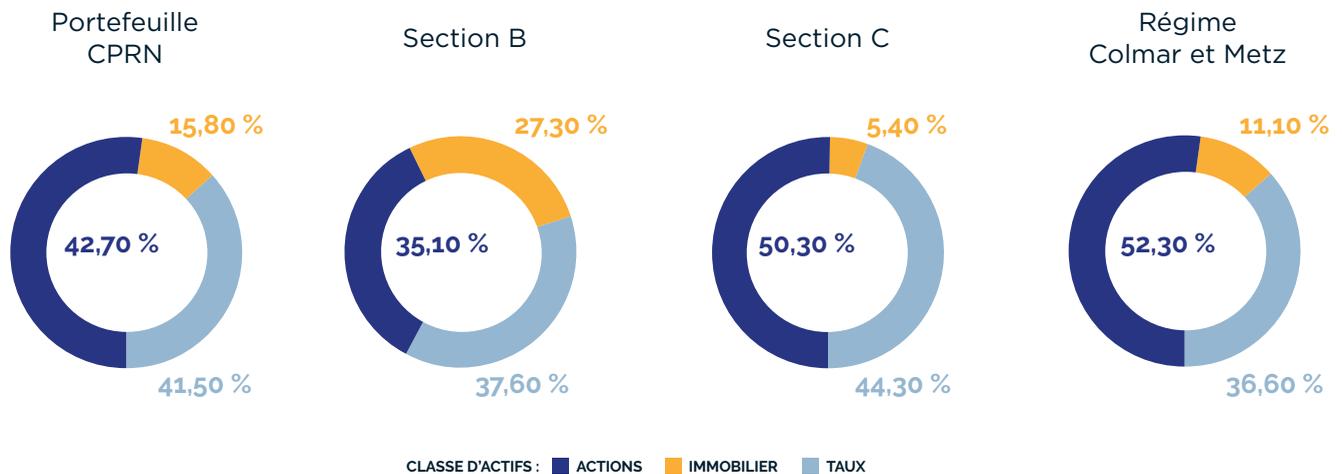
# LE PORTEFEUILLE FINANCIER

## LES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le portefeuille de la CPRN est réparti entre plusieurs classes d'actifs, au travers d'investissements réalisés sur différents supports.

La CPRN distingue trois types de support d'investissement :

- les actions et trésorerie détenus en direct,
- les fonds dédiés,
- les OPC ouverts.



## LES PLACEMENTS IMMOBILIERS

La CPRN procède à une expertise de ses biens immobiliers tous les 5 ans et, à une actualisation chaque année. Ces rapports d'expertise et d'actualisation sont réalisés par Paris Notaires Services en conformité avec la charte de l'expertise en évaluation immobilière.

La dernière expertise a été effectuée à fin 2017. Elle fait ressortir une valeur brute vénale de **440 579 000 €** contre **435 110 000 €** à fin 2016.

Il est constaté une hausse des valeurs sur l'année 2017 par rapport à l'année précédente.

La CPRN a procédé à la vente d'un immeuble pour une valeur de **9,6 M€**.

Le taux de rendement net 2017 du portefeuille immobilier physique est de **2,69%** contre un rendement de **2,85%** l'exercice précédent.



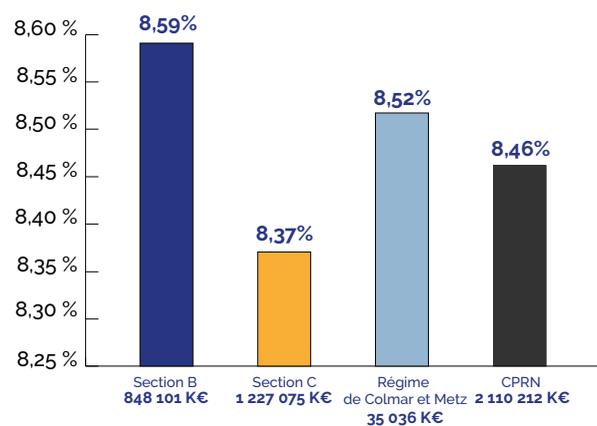
# LES RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers sur 5 ans.

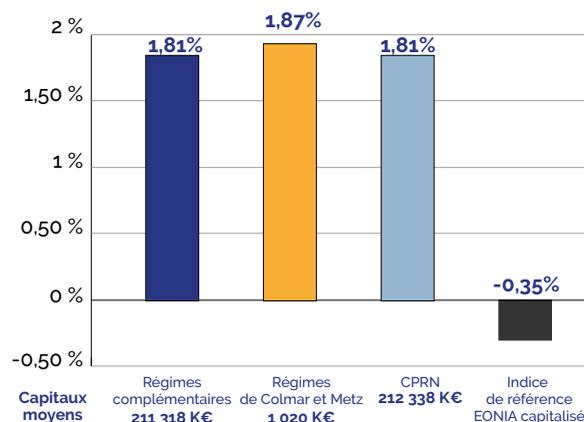
✓ Les résultats annualisés **8,43% 1 AN** **6,37% 3 ANS** **7,07% 5 ANS**

## ANALYSE DE LA GESTION FINANCIÈRE

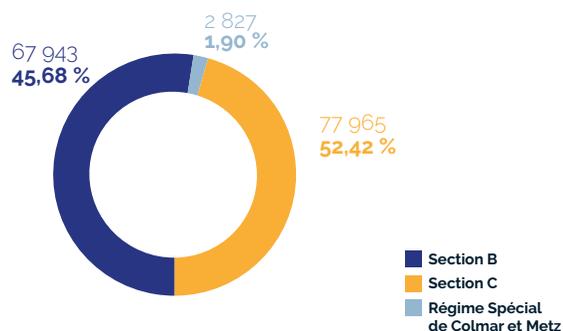
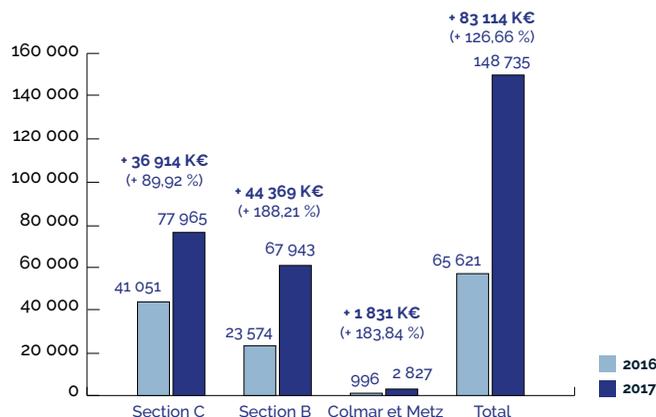
• Taux de rendement global par section au 31 décembre 2017



• Taux de rendement de la Trésorerie au 31 décembre 2017



## LES RÉSULTATS DE LA GESTION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

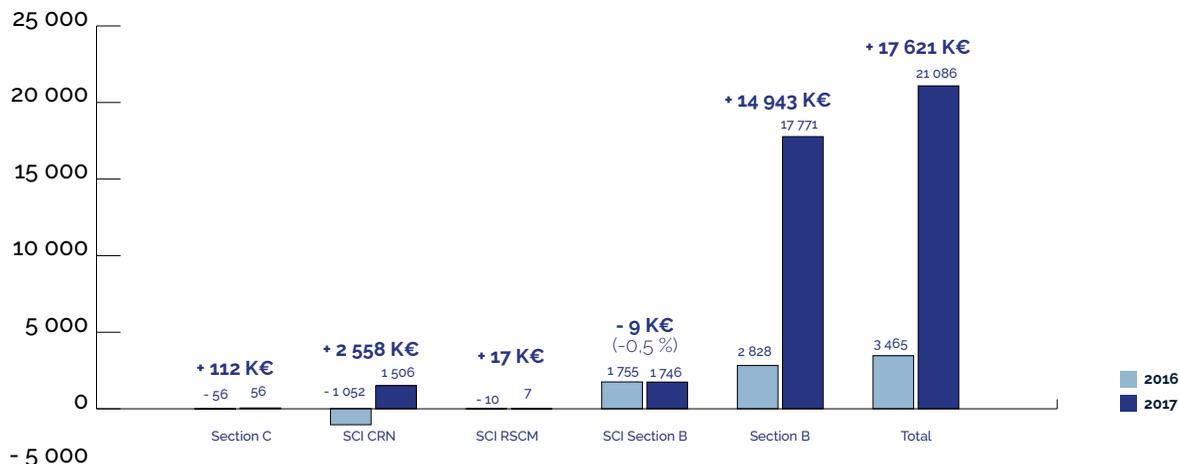


L'année 2017 a permis de dégager de **très bons rendements sur les trois régimes** dans un budget de risque contrôlé. Hormis sur la poche d'obligations convertibles, la CPRN surperforme significativement les indices de références, des autres classes d'actifs et particulièrement la poche monétaire.

La CPRN a renforcé sa poche d'actifs investis en actions non cotées dans une logique de diversification et dans le but de participer au développement de l'économie française.

# LES RÉSULTATS DE LA GESTION IMMOBILIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

## • Les résultats avec plus-values latentes sur cession d'actif et provisions



## • Le patrimoine immobilier au 31 décembre 2017

	Valeurs brutes 31.12.17	Amortissement 31.12.17	Valeurs nettes	Valeurs d'Expertise	Plus Values latentes
<b>Section B</b>	95 164 107	48 824 428	46 339 679	203 319 000	156 979 321
<b>SCI CRN</b>	78 904 130	8 651 611	70 252 518	76 850 000	6 597 482
<b>SCI CRN Colmar et Metz</b>	4 618 940	1 151 808	3 467 131	4 680 000	1 212 869
<b>SCI Section B</b>	148 340 174	18 014 511	130 325 663	155 730 000	25 404 337
<b>Patrimoine Immobilier C.R.N.</b>	<b>327 027 350</b>	<b>76 642 358</b>	<b>250 384 992</b>	<b>440 579 000</b>	<b>190 194 008</b>

## LE DÉCRET FINANCIER

Le nouveau décret n° 2017-887 relatif à la gestion des placements financiers des régimes de sécurité sociale a été publié au Journal officiel le 9 mai 2017. Ce décret s'applique à la CPRN et remplace le décret n° 2002-1314 du 25 octobre 2002.

La CPRN a décidé d'engager un recours auprès du Conseil d'Etat en référé et au fond.

La demande en référé a été rejetée pour défaut d'urgence, celle au fond est toujours en cours au 31 décembre 2017.

Le texte, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, aborde également :

- la gouvernance en matière de gestion financière,
- la mise en place d'une fonction permanente de contrôle des risques et de conformité,
- le déploiement de procédures de gestion des risques et de gestion de crise, la formalisation de la politique de placement et de gestion des risques,

- la prévention des conflits d'intérêts, les actifs et opérations admissibles ou encore les modalités de contrôle et de suivi des placements.

Ce décret prévoit des délais de mise en place des nouvelles règles ainsi précisées auxquelles la CPRN se conformera pour faire évoluer l'organisation de ses placements financiers et leur suivi.





# LA GESTION **ADMINISTRATIVE**

- L'ORGANISATION **DE LA CAISSE**
- LES RÉSULTATS **DE LA GESTION ADMINISTRATIVE**
- L'ANALYSE **DES COÛTS DE GESTION**

# L'ORGANISATION DE LA CAISSE

Chaque jour, 25 collaborateurs s'engagent à assurer le bon fonctionnement de la Caisse de prévoyance et de retraite des notaires.

Après de la Direction Générale, l'organisation de la CPRN s'articule autour de 5 pôles d'activité.



## PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

- Comptabilité
- Trésorerie
- Suivi des placements
- Contrôle de gestion
- Gestion de la paie
- Gestion des ressources humaines
- Statistiques



## PÔLE AFFILIÉS

- Cotisations
- Encaissements
- Contentieux
- Allocations
- Action sociale
- Accueil téléphonique



## PÔLE AUDIT ET COORDINATION

- Contrôle interne
- Audit
- Conformité
- Communication
- Pilotage du contrat
- de gestion
- Partenariats
- Qualité
- Maîtrise d'ouvrage technique



## PÔLE SYSTÈME D'INFORMATION

- Gestion du parc informatique
- Évolution de l'outil métier
- Réseau et sécurité
- Gestion de l'outil statistique
- Plan de Sécurité du Système d'Information (PSSI)
- Plan de reprise d'activité



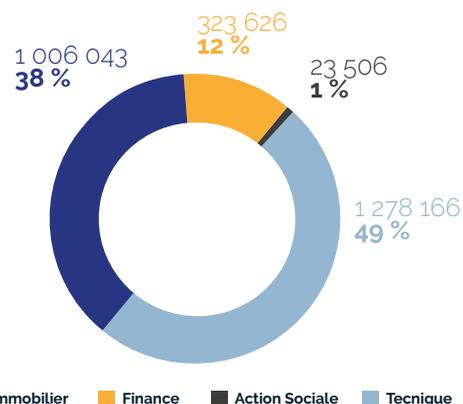
## PÔLE IMMOBILIER

- Gestion locative
- Gestion des travaux
- Évolution du patrimoine
- Veille réglementaire
- Services généraux
- Marchés publics
- Rotation du patrimoine (cession/acquisition)



# LES RÉSULTATS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE (hors régime de base)

	2016	2017	Poids de l'activité (%)
Action Sociale	10 948 €	23 506 €	0,9 %
Finance	255 843 €	323 626 €	12,3 %
Technique	1 183 358 €	1 278 166 €	48,6 %
Immobilier	1 064 323 €	1 006 043 €	38,2 %
<b>Total</b>	<b>2 514 472 €</b>	<b>2 631 341 €</b>	<b>100 %</b>

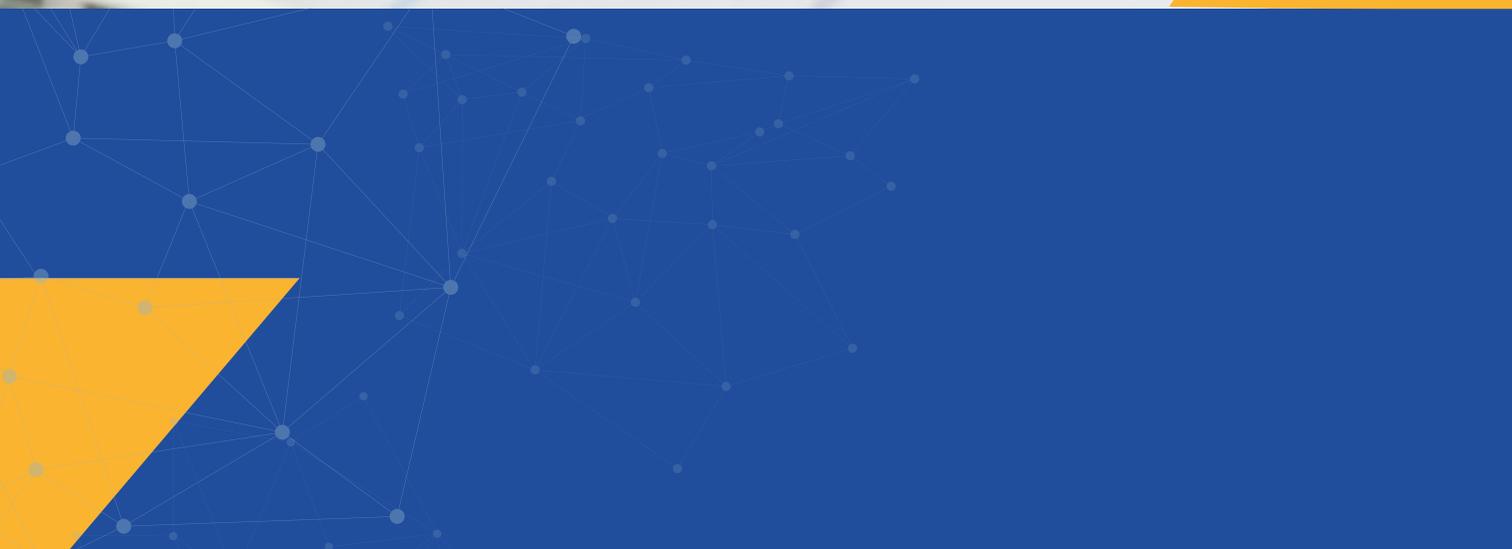


## L'ANALYSE DES COÛTS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE en 2017

**1,21 %** des cotisations émises

**0,10 %** des réserves comptables







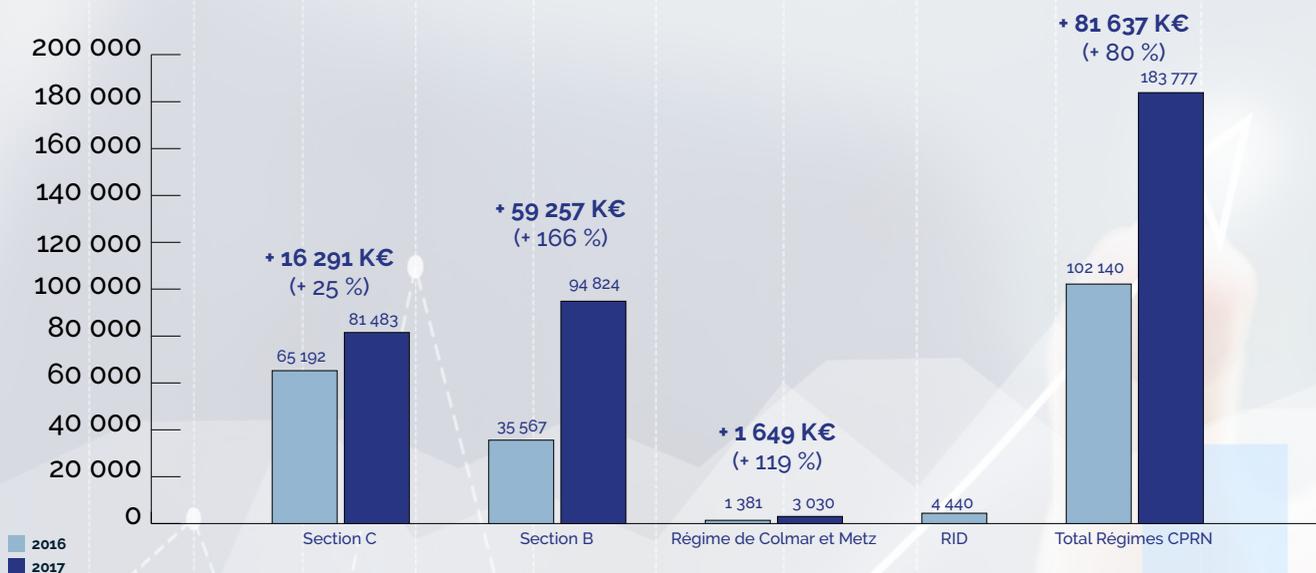
# LES RÉSULTATS **CONSOLIDÉS**

➤ LES RÉSULTATS **CONSOLIDÉS**

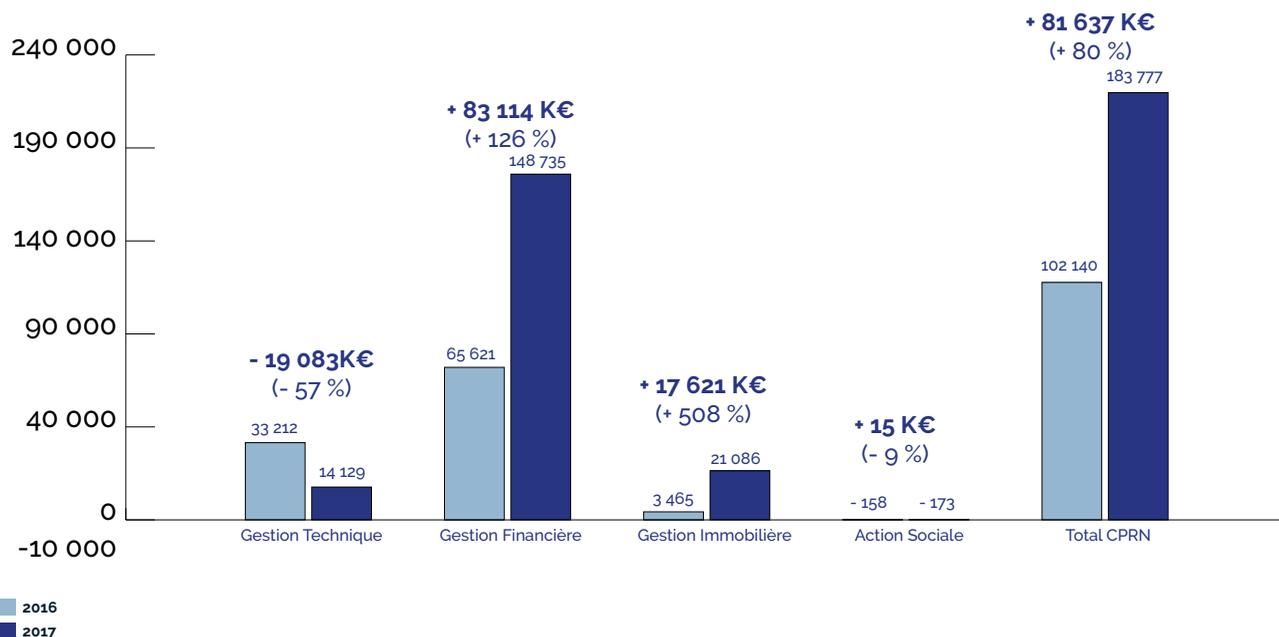
➤ **L'ÉVOLUTION** DES RÉSERVES

# LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

## COMPARAISON DES RÉSULTATS 2017 PAR RÉGIME (y compris les SCI)

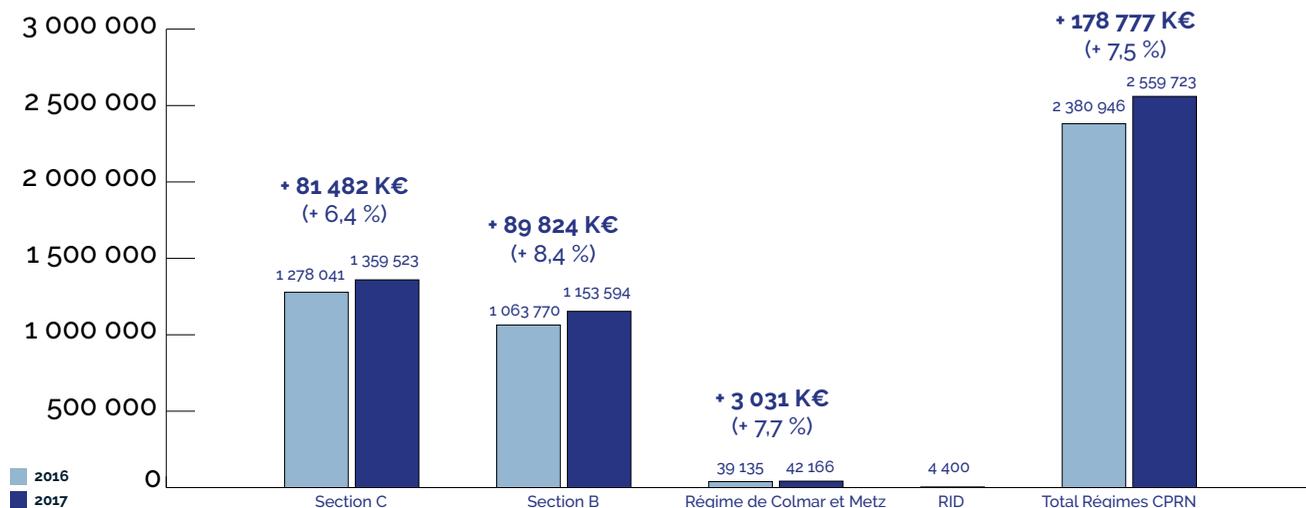


## COMPARAISON DES RÉSULTATS 2017 PAR GESTION

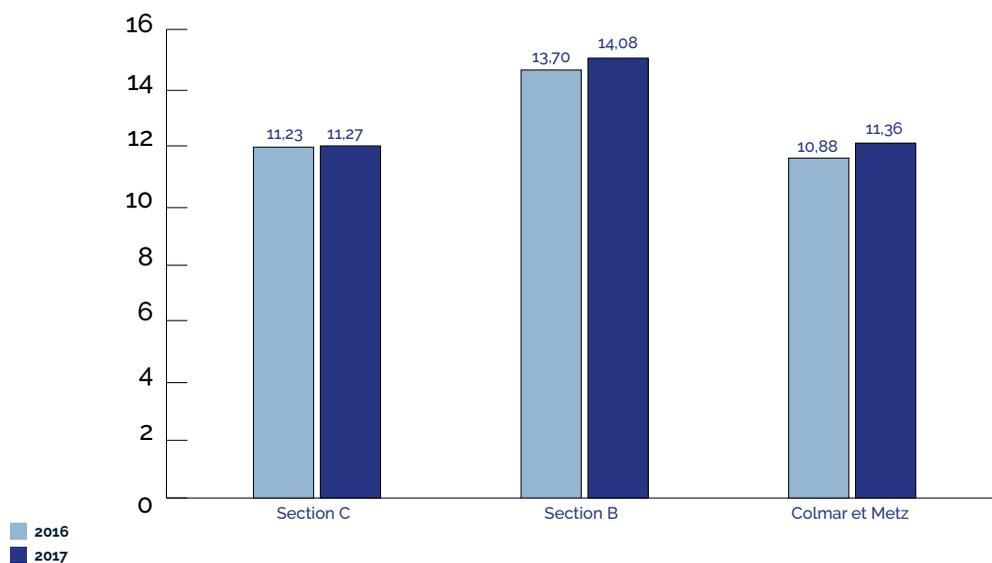


# L'ÉVOLUTION DES RÉSERVES

## LES RÉSERVES HORS PLUS-VALUES LATENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES



## LES RÉSERVES EN ANNÉES DE PRESTATIONS



The background features a large, semi-transparent microphone on the left side, with a blurred image of people in the center. The design is accented with geometric shapes in blue and orange, and a network-like pattern of dots and lines in the top right and bottom sections.

# LES RENDEZ-VOUS 2018 **DE LA CAISSE**

➤ LES PUBLICATIONS

➤ LES ÉVÈNEMENTS

# LES PUBLICATIONS

Vous pourrez retrouver toutes les informations concernant votre Caisse par le biais de plusieurs publications :

- **La Lettre d'information trimestrielle**

« Le fil d'info » vous indique toutes les actualités récentes de la Caisse et vous informe sur les projets en cours ainsi que les prochains évènements.

- **Le rapport d'activité annuel**

Chaque année le rapport d'activité de la Caisse vous permet de retrouver toutes les informations essentielles de l'année.



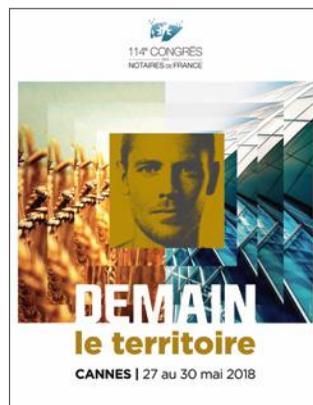
# LES ÉVÉNEMENTS

- **Congrès des notaires 2018**

Un nouveau stand plus fonctionnel a été élaboré afin d'accueillir dans de meilleures conditions les élus, les partenaires et les affiliés, mais également pour mener les entretiens individuels dans le respect de la confidentialité.



Comme chaque année la CPRN était présente au rendez-vous annuel des Notaires qui s'est tenu à Cannes du 27 au 30 mai 2018.



- **Le forum de l'installation 2018**

La CPRN s'est associée au Mouvement Jeune Notariat (MJN) et a participé à la 5<sup>e</sup> édition du Forum de l'installation MJN qui s'est tenu le mercredi 8 juin.





Caisse de Prévoyance et de  
Retraite des Notaires

43, avenue Hoche - 75008 Paris  
Tél. : 01 53 81 75 00 - Fax : 01 45 72 09 05  
email : [contact@cprn.fr](mailto:contact@cprn.fr) - [www.cprn.fr](http://www.cprn.fr)